



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2014/02

Concernant la réfection du revêtement bitumineux en traversée de localité à Frenières.

Date proposée pour la séance de commission :

Le 23 avril 2014, à 19h00

Salle de Municipalité

Table des matières

1. Objet du préavis.....	3 .-
2. Descriptif des travaux	3 .-
3. Conclusions	4 .-

Bex, le 9 avril 2014

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Lors d'une séance de présentation le 12 mars 2014 avec l'Etat de Vaud, la commune a été informée de la période prévue pour les travaux de réfection du revêtement bitumineux sur la RC 716 IL-S, entre les Vénéresses et le pont sur l'Ivouette à la sortie de Frenières, à savoir dès mi-juin 2014. Ces travaux ne prennent pas en compte la traversée en localité, à charge de la commune mais ce tronçon comporte d'importants signes de faiblesse. Pour des raisons économiques et rationnelles, il serait intéressant d'effectuer des travaux d'assainissement en collaboration avec le canton.

2. Descriptif des travaux

Contrairement au tronçon « Etat de Vaud », qui a été expertisé par un bureau spécialisé, avec rapport sur l'état de dégradation de la chaussée et propositions de réfection, la partie « Commune » n'a été inspectée que visuellement et sommairement, étant donné le manque de temps à disposition.

Dans le cadre de ses travaux, l'Etat de Vaud a décidé d'enlever la conduite qui alimentait l'Hôtel de Salines et de remblayer la fouille avec de la grave. Quelques purges ponctuelles de l'encaissement de la route sont prévues, avant la pose sur le revêtement existant d'un tapis bitumineux de 40 mm d'épaisseur (AC 11N) sur toute la surface. Cette méthode a été choisie par le canton, car les revêtements actuellement posés contiennent des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et les transports et taxes sont importants financièrement.

N'étant pas en possession d'un rapport d'inspection, la commune a décidé d'estimer le coût des travaux au prorata de la surface. A titre de comparaison, voici les surfaces et longueurs concernées :

Surface « Etat de Vaud »	6'060 m ²
Longueur « Etat de Vaud »	1'073 m'
Surface « Commune »	1'805 m ²
Longueur « Commune »	265 m'

Sur la base du devis estimatif du service des routes du 7 mars 2014, le montant total estimé des travaux est de Fr. 336'505.-- HT.

Au prorata de la surface, le montant estimé des travaux en traversée serait de :

$(1'805 \text{ m}^2 \times 336'505.--) : 6'060 \text{ m}^2 = \text{Fr. } 100'230.-- \text{ HT.}$

Il faut rajouter à ceci la fourniture et pose d'une nouvelle rigole en béton (devant l'ancien restaurant) car la rigole actuelle en pavés est en mauvais état et le fait de rehausser de 4 cm le revêtement futur, ne permet plus de la conserver tel quel. Le montant estimé pour cette nouvelle rigole est de **Fr. 10'500.-- HT.**

Dans le montant de Fr. 336'505.--, il était déjà inclus une part de régie correspondant à environ 3% du coût des travaux, ce qui remplace les divers et imprévus habituellement mentionnés.

Le montant total estimé à charge de la commune est donc de :

Fr. 110'730.-- HT + TVA 8% = Fr. 119'588.40, arrondi à **Fr. 120'000.-- TTC**

Pour information, les soumissions ont déjà été envoyées par le service des routes aux entreprises, donc il n'est plus possible de tenir compte d'un éventuel cahier séparé « Commune » et d'ailleurs l'Etat de Vaud ne veut pas s'engager sur la méthode et manière d'exécution des travaux. Il a donc été décidé que lorsque l'entreprise adjudicatrice sera connue, la commune lui demandera une offre pour la réfection de la traversée.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 2014/02 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- ⇒ d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder à la réfection du tronçon communal :
- ⇒ d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 120'000.-- ;
- ⇒ de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 12'000.-- par an ;
- ⇒ de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011 et modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic : Le secrétaire :

P. Rochat



A. Michel

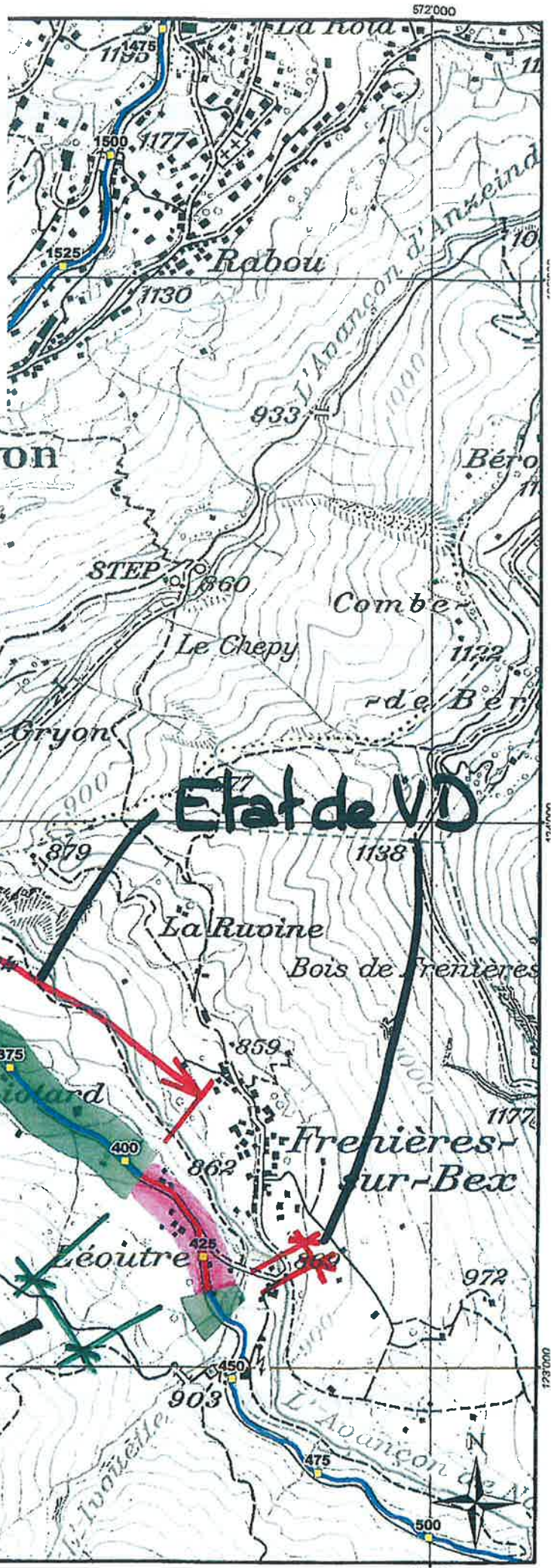
Annexe : 2 plans

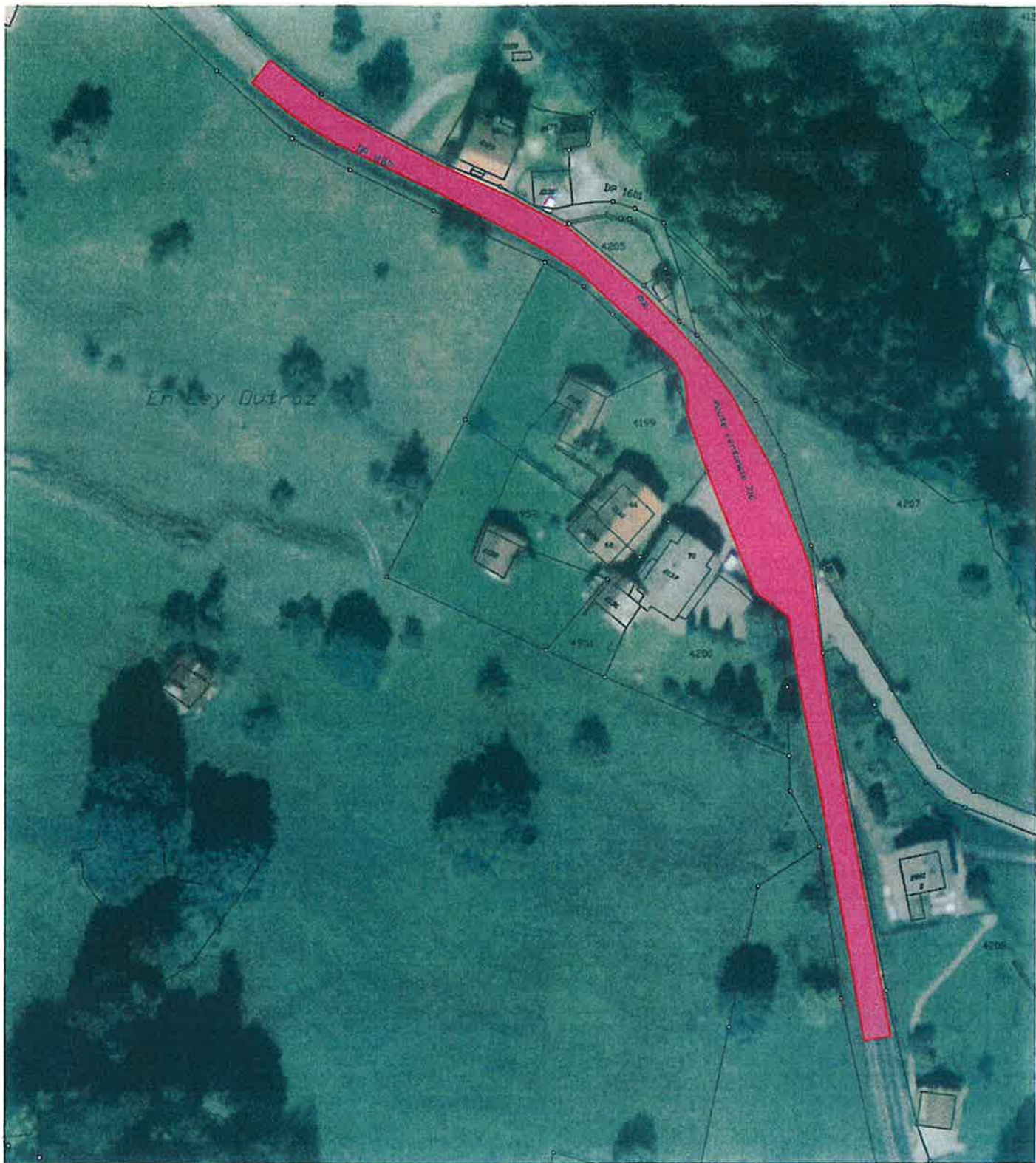
Municipal responsable : M. P.-Y. Rapaz

RC 716-IL-S / Axe 5163
Vénéresses - Frenières-sur-Bex
 300+33 / 400+41 425+63 / 425+124 = 1'073 m
 Larg. = 5.65 m / Surf. = 6'060 m² / Alt. = 900 m
 Données 2010 / TJM = 750 / TJMPL = 40 / TF = 30

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
02.12.2013	SF	1:10'000	-

Q:\Appl. \716-IL-S Vénéresses - Frenières-sur-Bex 5163 300+33 425+124.mxd





Tronçon à charge Commune

Surface admise: 1805m^2

Longueur admise: 265m

